

---

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Désignation commerciale: Huile pour lampe

UFI: GEQ1-0037-E00R-91JM

No CAS: 64742-48-9

Numéro CE: 265-150-3

Numéro index: 649-327-00-6

REACH: Numéro d'enregistrement: 01-2119457273-39-XXXX

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation:  
Cette huile d'éclairage paraffinée pour lampes à huile et torches de jardin est sans impuretés et inodore.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur ::

HÖFER CHEMIE® GmbH  
Zur Fabrik 2  
D - 66271 Kleinblittersdorf  
Tel.: +49 68 05 9 97 80 10

Service chargé des renseignements:

M. Olivier Höfer  
E-Mail: [olivier.hoefer@hoefer-chemie.de](mailto:olivier.hoefer@hoefer-chemie.de)  
Tel.: +49 68 05 9 97 80 40

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

numéro ORFILA (INRS) :

Tel. + 33 14 54 2 59 59

---

---

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
Asp. Tox. 1  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS08

- Mention d'avertissement Danger
- Mentions de danger  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- Conseils de prudence  
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.
- Indications complémentaires:  
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 2.3. Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - PBT: Non applicable.
  - vPvB: Non applicable.
-

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

No CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 265-150-3 Numéro index: 649-327-00-6 REACH: Numéro d'enregistrement: 01-2119457273-39-XXXX	Mélange. Du n-, i-et cyclo-aliphatiques, composés principalement dans la gamme C10-C13.  naphta lourd (pétrole), hydrotraité	Asp. Tox. 1 H304
---	--	------------------

- Indications complémentaires:

La substance contient moins de 0,1 % de benzène. Une classification comme substance cancérigène n'est pas applicable (note P de la liste CE des substances classées /Annexe I de la Directive 67/548/CEE).

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- après inhalation :  
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud.  
Si les troubles persistent, consulter un médecin.  
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- après contact avec la peau :  
Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation prolongée, consulter un médecin.
- après contact avec les yeux :  
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion :  
Ne pas provoquer de vomissement. Ne rien donner à boire. Consulter immédiatement un médecin.  
En cas de vomissements spontanés, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration.

(suite page 4)

---

## Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

(suite de la page 3)

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau peut provoquer une irritation, sécheresse de la peau.

- Indications destinées au médecin :  
En raison du danger d'aspiration, lavage d'estomac uniquement sous intubation endotrachéale. Rétablir le film sébacé de la peau afin de prévenir une dermatite (inflammation de la peau). traitement symptomatique

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:  
CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers d'incendie importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.  
Sand or earth may be used for small fires only.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion incomplète, il peut se dégager du monoxyde de carbone. Flotte et peut s'enflammer à nouveau à la surface de l'eau. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Inflammation possible sur une grande distance.

- Peut être dégagé en cas d'incendie :  
Produits de décomposition organiques

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité :  
Porter un vêtement de protection totale et un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Autres indications :  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives  
Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau.  
Classe de température: T 3 (DIN 57165) Classe de feu: B  
Groupe d'explosion: II A (DIN 57165, auto-évaluation)

---

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Étouffer les flammes nues. Écarter les sources d'ignition. Ne pas fumer.  
Éviter les étincelles. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs.  
Aérer à fond les locaux concernés. Prendre des mesures de sécurité contre les charges électrostatiques.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution)  
En cas de dispersion accidentelle, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, terre à diatomées, liant pour acides, liant universel). N'utiliser en aucun cas des matières combustibles / oxydables!  
Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Il existe un danger d'incendie.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation / aspiration dans les magasins et aires de travail.  
Éviter le contact prolongé ou répété avec la peau.

- Préventions des incendies et des explosions:  
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

---

## Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

(suite de la page 5)

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage :  
Stocker les bidons bien fermés au frais et au sec  
Conserver à l'écart des rayons solaires directs et d'autres sources de chaleur et d'ignition.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :
- Matériaux recommandés: pour les conteneurs, ou les revêtements de conteneurs, utiliser de l'acier doux ou de l'acier inoxydable. Pour les peintures du conteneur utiliser de la peinture époxy, de la peinture au silicate de zinc.
- Matériaux incompatibles:  
Éviter le contact prolongé avec naturel, butyle ou nitrile éviter.
- Indications concernant le stockage commun :  
Respecter les prescriptions de la réglementation sur les produits dangereux (GefahrstoffVO) et les directives techniques afférentes TRGS 510).
- Autres indications sur les conditions de stockage :  
Respecter les directives techniques afférentes TRbF (Allemagne).
- Classe de stockage : 10 (VCI - Konzept, 2007)

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

### 8.1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: néant
- PNEC  
La substance est un carbure d'hydrogène d'une composition complexe, inconnue ou variable.  
Les méthodes conventionnelles pour la détermination des PNEC ne sont pas propres à déterminer une seule PNEC représentative pour telles substances et il n'est pas possible.
- Indications complémentaires :  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 7)

---

## Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

(suite de la page 6)

### 8.2 Contrôles de l'exposition

- Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- Protection respiratoire :  
Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Si les contrôles techniques ne peut pas garder la concentration de polluants d'air dessous de la valeur de sécurité au travail critique, il faut de sélectionner la protection respiratoire appropriée considérant les conditions de travail spécifiques et le règlement légal. Vérifiez à l'aide des fabricants d'appareils respiratoires. Si les réseaux de filtrage normales sont appropriée, sélectionner impérativement la combinaison appropriée de masque et de filtre. Où la protection respiratoire est nécessaire, utilisez un masque complet. Utilisez l'équipement de protection respiratoire lorsque puis les réseaux de filtrage normales ne sont pas adaptés; par exemple les concentrations atmosphériques sont élevés, le risque de manque d'oxygène, espace confiné.
- Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre A
- Protection des mains : Gants résistant aux solvants
- Matériau des gants  
Caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau recommandée:  $\geq 0,3$  mm, temps de pénétration:  $\geq 480$  min.  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Gants en PVA  
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- Temps de pénétration du matériau des gants  
Aux premiers signes d'usure, il faut remplacer les gants protecteurs.  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:  
Caoutchouc nitrile avec une épaisseur de couche de 0,4 mm, (indice de protection 6, correspondant à plus de 480 minutes de délai de perméation selon la norme EN 374)  
Attention ! La durée d'utilisation quotidienne d'un gant de protection contre les substances chimiques peut être nettement inférieure au délai de perméation déterminé par la norme EN 374, en raison des conditions particulières existant à chaque poste de travail (contrainte mécanique, température).

(suite page 8)

## Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

(suite de la page 7)

- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:  
Caoutchouc chloroprène  
Épaisseur du matériau recommandée: <sup>3</sup> 0,7 mm
- Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.
- Protection du corps :  
Vêtement de protection standard. Chaussures ou bottes de sécurité résistant aux produits chimiques. S'il risque de se produire un contact avec la peau, porter un vêtement de protection imperméable à ce produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales:

Aspect:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Forme: liquide</li> <li>• Couleur: incolore</li> </ul>
Odeur:	douce
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	-25 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	186 - 214 °C (ASTM D-86)
Point d'éclair:	> 65 °C
Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
Limites supérieures/ inférieures d'explosivité:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• inférieure: 0,6 Vol %</li> <li>• supérieure: 7,0 Vol %</li> </ul>
Pression de vapeur à 0°C:	30 - 95 Pa
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Densité à 15 °C:	0,77 - 0,82 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau à:	Non déterminé.
Température d' inflammation:	(valeur la plus basse des composants individuels)
Auto-imflammabilité :	233-255 °C (DIN 51794)
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité cinématique à 20 °C:	1,57 mm <sup>2</sup> s (ASTM d-445)
Propriétés comburantes:	Non déterminé.

(suite page 9)



Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

(suite de la page 8)

## 9.2. Autres informations

Pour plus de détails, s'il vous plaît se référer à des données physiques s'il vous plaît spécification.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.2. Stabilité chimique

Distillat non décomposé à pression normale

A éviter: chaleur, flammes, étincelles

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 10.5. Matières incompatibles

acides forts

agents d'oxydation

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de décomposition thermique, différentes substances peuvent se former, dont la composition exacte dépend des conditions de décomposition.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:
- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité		
Oral	LD50	> 5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 5000 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	LC 50 / 4 h	> 5 mg/l (rat) (concentration maximale de vapeur réalisable)

(suite page 10)

---

## Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

(suite de la page 9)

- Effet primaire d'irritation :
  - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
  - des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité subaiguë à chronique :
- Mutagénicité sur les cellules germinales:  
Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.
- Cancérogénicité:  
Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.
- Toxicité pour la reproduction:  
Les résultats de tests ou d'autres examens ne respectent les critères de classification.
- Lactation: Aucun effet nocif pour les nourrissons par le lait maternel connus.
- Danger par aspiration:  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Sur la base de propriétés physico-chimiques du matériel.
- Indications toxicologiques complémentaires :  
Un contact prolongé ou répété risque de dessécher la peau et de conduire à une inflammation de la peau (dermite). En cas d'ingestion suivie de vomissements, une inhalation des vomissures dans les poumons peut survenir, ce qui provoque un étouffement ou un oedème pulmonaire.
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)  
Basé sur des informations actuellement connues pas d'effets CMR.
- Mutagénicité sur les cellules germinales  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

- Toxicité aquatique:

64742-48-9 naphta lourd (pétrole), hydrotraité	
LC 50	> 1000 mg/l (Fish)
LL 0 / 96 h	1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EL 0 / 48 h	1000 mg/l (dap)
EL 0 / 72 h	1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC 50	> 1000 mg/l (aquatic invertebrates)
	> 1000 mg/l (Algae)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Potentiellement biodégradable(estimation).

Oxydation photochimique rapide dans l'air.

Période de demi-vie dans l'environnement : 1 - <10 jours (estimation).

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit est très volatil et s'évapore rapidement dans l'air. Flotte à la surface de l'eau. Le produit s'évapore partiellement en l'espace d'une journée, mais une part essentielle subsiste plus longtemps. Est adsorbé par le sol et n'est pas mobile.

Bioaccumulation possible.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques :
- Comportement dans des installations d'épuration :
- Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation Pas toxique à la limite de solubilité dans l'eau.
- Autres indications :  
En raison de l'évaporation rapide du solvant, le produit ne représente pas un danger significatif pour les organismes aquatiques.
- Autres indications écologiques :
- Indications générales : Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'indication suivante se réfère au produit fourni et non aux produits transformés. En cas de mélange avec d'autres produits, d'autres voies d'élimination peuvent s'avérer nécessaires; en cas de doute, consulter les fournisseurs des produits en question ou les services administratifs locaux.

- **Recommandation :**  
A remettre si possible au recyclage, sinon faire procéder à l'incinération ou à la mise en décharge dans une installation autorisée.  
Les remettre à un centre de traitement de déchets spéciaux en observant les prescriptions administratives locales en vigueur.
- **Code déchet :**  
La classification des numéros du code des déchets selon le Catalog Européen des Déchets est spécifique pour la branche et les procédés en question et soumise à l'observation des exigences et prescriptions nationales et locales.

On peut trouver le valable code déchet dans le Catalog Européen des Déchets.

- **Emballages non nettoyés :** Elimination conformément aux prescriptions légales
- **Recommandation :**  
Attention : les résidus se trouvant dans les récipients peuvent constituer un risque d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder des récipients non nettoyés.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

- ADR, IMDG, IATA: néant

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR, IMDG, IATA	néant
-----------------	-------

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR		IMDG, IATA	
Classe:	néant	Class:	néant
Étiquette:	néant	Label:	néant

(suite page 12)

---

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

(suite de la page 13)

#### 14.4. Groupe d'emballage

- ADR, IMDG, IATA: néant

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Polluant marin: no

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

- Indications complémentaires de transport:  
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci – dessus
  - "Règlement type" de l'ONU: néant
- 

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Prescriptions nationales :
- Indications sur les restrictions de travail :  
Comme solvant que dans les procédés de fabrication industriels utiliser.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

---

Désignation commerciale: Huile pour lampe

Créé le: 03.01.2017

Numéro de version: 1

Date d'impression: 03.01.2017

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique : Voir point 1: Service chargé des renseignements.
- Acronymes et abréviations:
  - RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
  - ICAO: International Civil Aviation Organisation
  - LEV: Local Exhaust Ventilation
  - NOAEL: No Observed Adverse Effect Level
  - RPE: Respiratory Protective Equipment
  - RCR: Risk Characterisation Ratio (RCR= PEC/PNEC)
  - ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
  - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
  - IATA: International Air Transport Association
  - GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
  - CLP: Classification, Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
  - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
  - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
  - TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Dangerous Substances, BAuA, Germany)
  - DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
  - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
  - LC50: Lethal concentration, 50 percent
  - LD50: Lethal dose, 50 percent
  - Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1